



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les conseils municipal et d'agglomération ont adopté lors des séances suivantes les règlements ci-après mentionnés :

Séance	Règlement
Conseil municipal Séance ordinaire du 14 mars 2022	Règlement (2022)-185-1 modifiant le règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie Covid-19
Conseil municipal Séance extraordinaire du 17 mars 2022	Règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville
Conseil d'agglomération Séance extraordinaire du 17 mars 2022	Règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 919 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 23 mars 2022.

Maude Picotin
Greffière adjointe par intérim